

*Depuis le 29 mai 2023, le mode de souscription Frais d'acquisition reportés n'est plus offert pour les nouveaux investissements ni pour les dépôts additionnels.*

### EN BREF

**Date de lancement PER IAG :** 26 octobre 2020  
**Gestionnaire de portefeuille :** Vancity Investment Management Ltd.  
**Valeur totale du Fonds :** 76,1 millions \$  
**Nombre d'unités en circulation :** 6 640 434  
**Taux de rotation du portefeuille :** 6,99 %  
**Investissement minimal :** 25 \$

| Option de garantie                              | RFG <sup>2</sup> | Valeur liquidative par unité |
|---|------------------|------------------------------|
| Série Classique 75/75                           | 2,93 %           | 11,40 \$                     |
| Série Classique 75/75 Prestige 300 <sup>1</sup> | 2,76 %           | 11,50 \$                     |
| Série Classique 75/75 Prestige 500 <sup>1</sup> | 2,61 %           | 12,00 \$                     |
| Série 75/100                                    | 3,18 %           | 11,28 \$                     |
| Série 75/100 Prestige 300 <sup>1</sup>          | 2,84 %           | 11,46 \$                     |
| Série 75/100 Prestige 500 <sup>1</sup>          | 2,69 %           | 11,99 \$                     |
| Série Ecoflex 100/100                           | 3,40 %           | 11,18 \$                     |

### DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi dans des unités du Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance, lequel respecte les principes d'investissement socialement responsable du gestionnaire de portefeuilles, et dont le portefeuille est principalement investi dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. En outre, les titres de participation sont privilégiés.

#### Les principaux titres du fonds sous-jacent

|   |         |
|---|---------|
| Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes, série I              | 29,91 % |
| Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations, série I                        | 29,88 % |
| Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel, série I                       | 15,04 % |
| Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, série I                    | 12,08 % |
| Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales, série I                | 10,95 % |
| Fonds IA Clarington Inhance PSR de petites capitalisations mondiales, série I | 1,85 %  |
| Autres éléments d'actif   | 0,29 %  |

**Total** **100,00 %**

**Nombre total de titres :** 6

#### Composition du fonds sous-jacent

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Fonds d'actions canadiennes | 29,91 % |
| Fonds de revenu fixe        | 29,88 % |
| Fonds d'actions mondiales   | 24,88 % |
| Fonds diversifiés           | 15,04 % |
| Autres                      | 0,29 %  |

**Total** **100,00 %**

### À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

#### Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- recherche une augmentation du capital à long terme
- a une tolérance au risque conforme à la moyenne
- investit dans une perspective de long terme

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

#### ÉCHELLE DE RISQUE

| Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé |
|--------|-----------------|--------|----------------|-------|
| □      | ■               | □      | □              | □     |

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce Fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties.

Les frais sont résumés à la section « Frais permanents du Fonds ».

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur la tarification préférentielle Prestige, se référer à la section 2.7 du Contrat individuel de rente à capital variable Programme Épargne et Retraite IAG.

<sup>2</sup> iA Groupe financier peut renoncer à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation en tout temps sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2024, aucune renonciation n'a été faite, et ce, pour toutes les options de garanties.

### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

#### RENDEMENT MOYEN

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de lancement dans PER IAG si celle-ci se situe à moins de 10 ans) détient maintenant 1 149 \$. Ce montant correspond à un rendement moyen de 3,37 % par année.

#### RENDEMENT ANNUEL

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années. Si le Fonds avait été disponible dans une autre série ou si le fonds sous-jacent existait avant la date de lancement dans le produit PER IAG, les rendements affichés auraient été similaires. Durant cette période, on note 8 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



**COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'un des modes de souscription suivant sera appliqué. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative et au contrat individuel de rente à capital variable* pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

| Mode de souscription                | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne-t-il?   |
|-------------------------------------|---|---|
| <b>Sans frais d'acquisition</b>     | Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.  | Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant en assurance vie et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.  |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b> | Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.  | Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.   |
| <b>Frais d'acquisition reportés</b> | Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :<br>1 <sup>re</sup> année 5,5 %<br>2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années 5,0 %<br>4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années 4,0 %<br>6 <sup>e</sup> année 3,0 %<br>7 <sup>e</sup> année 2,0 %<br>Après la 7 <sup>e</sup> année 0,0 % | Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe financier.<br>Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.<br>Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.<br>Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés. |

**FRAIS PERMANENTS DU FONDS**

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie de la Série Classique 75/75. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements.

Des frais supplémentaires s'appliquent pour les options de garantie de la Série 75/100, la Série 75/100 Prestige 300, la Série 75/100 Prestige 500 et la Série Ecoflex 100/100 et sont imputés au contrat chaque année. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter de la *Notice explicative* et au contrat.

| Option de garantie                 | Échéance | Décès | RFG*<br>(Taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Taux de frais |
|------------------------------------|----------|-------|--|---------------|
| Série Classique 75/75              | 75 %     | 75 %  | 2,93 %   | -             |
| Série Classique 75/75 Prestige 300 | 75 %     | 75 %  | 2,76 %   | -             |
| Série Classique 75/75 Prestige 500 | 75 %     | 75 %  | 2,61 %   | -             |
| Série 75/100                       | 75 %     | 100 % | 3,18 %   | 0,10 %        |
| Série 75/100 Prestige 300          | 75 %     | 100 % | 2,84 %   | 0,10 %        |
| Série 75/100 Prestige 500          | 75 %     | 100 % | 2,69 %   | 0,10 %        |
| Série Ecoflex 100/100              | 100 %    | 100 % | 3,40 %   | 0,50 %        |

\* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

**COMMISSION DE SUIVI**

Chaque mois, iA Groupe financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,083 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

**AUTRES FRAIS**

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

**ET SI JE CHANGE D'AVIS?**

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

**iA Groupe financier**

1080, Grande Allée Ouest  
C. P. 1907, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7M3  
1 844 442-4636

Site Internet : [ia.ca](http://ia.ca)

## **CROISSANCE ISR (INHANCE)**

**Risques : Tous les risques**

### **Objectifs d'investissement**

Procurer une plus-value du capital et un certain revenu tiré du versement d'intérêts et de dividendes au moyen d'investissements dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et d'actions de sociétés canadiennes et étrangères qui respectent les principes de placement socialement responsable. Les titres de participation sont privilégiés.

### **Stratégie d'investissement**

Investir dans des unités du Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance, qui est investi dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et d'actions de sociétés canadiennes et étrangères. Les équipes de l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et de l'analyse financière travaillent de concert sur une base titre par titre afin de générer des idées améliorées et d'assurer la gestion des risques. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement, le gestionnaire de portefeuille peut aussi avoir recours à l'effet de levier, des dérivés ou la vente à découvert.

---